Présentation du Projet :

Révision du Standard Fairtrade pour les Acteurs Commerciaux

(20 septembre 2022)

Cette présentation de projet inclut les informations les plus importantes sur le projet. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter la Responsable du Projet (coordonnées ci-dessous). Le projet suivra les Procédures Opérationnelles Standard pour le Développement des Standards /Prix et Primes Minimums Fairtrade. Vous trouverez plus d'informations sur ces procédures sur le site : http://www.fairtrade.net/standards/setting-the-standards.html

Raisons et justifications de la nécessité du projet :

Le Standard pour les Acteurs Commerciaux (TS) appliqué à l'échelle mondiale est en cours de révision dans le cadre du cycle régulier de suivi et de révision des standards pour garantir sa compatibilité avec la stratégie Fairtrade 2021-2025 et pour qu'il y contribue. La stratégie a pour objectif de transformer les chaînes d'approvisionnement afin d'obtenir un impact plus important grâce à un commerce socialement et écologiquement juste.
Fairtrade s'engage à mieux démontrer le respect des droits des producteurs, des travailleurs et des autres détenteurs de droits concernés par les standards. Une diligence raisonnable transformatrice des entreprises qui inclut l'atténuation et la remédiation de toute violation des droits de l'homme et dommages environnementaux renforcera les droits des producteurs, des travailleurs et de leurs communautés. A côté de cet engagement et des législations internationales et nationales pertinentes, il est nécessaire d'améliorer le standard en tant qu'outil permettant de mieux relier les acteurs de la chaîne d'approvisionnement lors de l'évaluation et de la lutte contre les violations des droits humains et environnementaux et pour qu'ils puissent répondre conjointement aux principaux risques.

Évaluation des risques

- Il existe un risque que des sujets soumis à examen par les parties prenantes concernent des produits ou des régions spécifiques et qu'ils ne soient, dès lors, pas applicables au standard global. Le champ d'application et l'éventail des sujets soulevés lors de la consultation peuvent entraîner un report des délais, rendant ainsi les résultats moins opportuns et trop peu pratiques pour des solutions efficaces.
  Atténuation : Les sujets seront catégorisés pour révision dans la phase de recherche de sorte à gérer et limiter le champ d'application aux exigences appliquées de manière générique. Une analyse des propositions spécifique aux produits sera effectuée pour évaluer si des approches spécifiques aux produits permettent un soutien plus large des parties prenantes.

- Il se peut que les parties prenantes s'attendent à ce que leurs commentaires conduisent à une révision spécifique du standard alors que les propositions de révision suggérées par les parties prenantes ne s'appliquent pas toutes à un contexte global.
  Atténuation : Les parties prenantes recevront un résumé de tous les commentaires reçus de la manière la plus transparente possible, ce qui leur permettra de comprendre comment tous les commentaires ont été évalués et les solutions élaborées pour obtenir le meilleur résultat possible dans un standard générique et mondial.

- Absence de consensus à l'échelle du système sur certaines questions clés qui est susceptible de compliquer la révision du standard.
  Atténuation : Le premier cycle de consultation se focalisera sur l'identification des domaines de consensus et sera suivi d'une proposition plus technique pour le second cycle. De plus, des discussions entre différentes catégories de parties prenantes seront organisées pour parvenir à des compréhensions et des solutions communes.

- Il se peut que la qualité des recherches et des solutions proposées à des problèmes identifiés pâtisse du manque d'engagement des parties prenantes ou de la qualité des commentaires, tant au

niveau interne qu'au niveau externe.
Atténuation : Examiner les données disponibles dès le début du projet pour pouvoir exposer clairement les limites et les prendre en compte pour les solutions finales proposées. Engagement précoce des parties prenantes et, le cas échéant, identification des parties prenantes principales.

- Il existe un risque que le projet soit entravé par des retards ou des complexités dans la feuille de route pour mettre en œuvre l'approche Standard Basé sur des Résultats (OBS) lors de la révision du standard pour les Acteurs Commerciaux ;
  Atténuation : Au cours de la consultation, il y aura une analyse approfondie des commentaires issus des activités OBS concernant des domaines en rapport avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux. Les estimations actuelles des délais incluent dans une certaine mesure les risques de retards dans les travaux de recherche. Une bonne communication avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que le plus grand nombre d'entre elles soient au courant et puissent contribuer à la révision. Une certaine flexibilité serait nécessaire au cas où l'un des sujets de la révision nécessiterait une évaluation plus approfondie

Événement de Lancement du Projet : Réunion de lancement de l'équipe du projet	**Date de Début du Projet :** 6 décembre 2021
Événement de Clôture du Projet : Publication et mise en œuvre du Standard révisé	**Date de Fin du Projet :** T4 2023 (à confirmer)

But et Objectifs du Projet :

But:

Fairtrade est une stratégie qui vise à promouvoir des conditions commerciales plus équitables et à donner aux producteurs les moyens de lutter contre la pauvreté (https://www.fairtrade.net/about/mission).

Le but de cette révision est de trouver des solutions aux problèmes identifiés dans le commerce, d'aligner le standard sur les besoins du marché et d'y répondre (le cas échéant) dans les exigences génériques du Standard pour les Acteurs Commerciaux. Les commentaires de toutes les parties prenantes concernées, y compris les producteurs et les Réseaux de Producteurs, les acteurs commerciaux et les Organisations Nationales Fairtrade, le personnel de Fairtrade International, les product managers, les certificateurs et les unités en contact avec le marché, sont essentiels pour atteindre ce but.

Objectifs :

- Examiner et analyser les problèmes en suspens relatif au Standard pour les acteurs commerciaux depuis la dernière révision
- Recueillir des thèmes, des questions et des préoccupations supplémentaires relatifs au Standard pour les acteurs commerciaux auprès des parties prenantes concernées et à partir d'études récentes
- Étudier des mécanismes pour remédier aux pratiques commerciales déloyales (UTP) ou en limiter la fréquence
- Étudier les options pour la mise en œuvre de la Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement (DRDHE), y compris les mesures visant à identifier, prévenir, atténuer et résoudre toute violation des droits de l'homme et tout dommage environnemental dans la chaîne d'approvisionnement mais aussi à évaluer les risques et le mécanisme de réclamation
- Étudier les options de co-investissement dans la mise en œuvre de la DRDHE à travers toute la chaîne logistique
- Explorer les moyens d'atteindre plus aisément les revenus et les salaires vitaux avec le Standard pour les acteurs commerciaux
- Évaluer le caractère pratique du concept « d'exigences en matière de bonnes pratiques volontaires » dans toutes les sections du standard pertinentes, y compris les exigences relatives à la gestion des impacts environnementaux ;

- Intégrer les exigences du standard basées sur les résultats dans le Standard pour les acteurs commerciaux
- Évaluer la faisabilité d'inclure d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le champ de la certification
- Rechercher des solutions auprès des parties prenantes pour résoudre les problèmes relatifs au standard
- Consulter les groupes de parties prenantes pertinents sur les solutions
- Assurer la cohérence des standards en harmonisant les modifications apportées avec toutes les normes des produits connexes
- Veiller à ce que les modifications apportées aux standards soient bien harmonisées avec les outils existants de la chaîne d'approvisionnement numérique (par ex. : Fairtrace)
- Améliorer la formulation du standard pour plus de clarté et de simplicité
- Développer les propositions finales du Standard pour les acteurs commerciaux en vue de l'approbation par le Comité des Standards

Lien avec la Théorie du Changement (ToC) :

Ce projet est lié aux Objectifs d'Impact de Fairtrade (Autonomisation des Producteurs et des Travailleurs, Croissance et Innovation, Plaidoyer et Engagement des Citoyens, Numérisation pour des Chaînes d'Approvisionnement plus Équitables) qui visent à permettre la mise en place d'entreprises de producteurs résilientes et viables, d'OPP fortes et inclusives, de meilleures performances agricoles, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique et des avantages accrus pour les petits producteurs et leurs communautés.
Pour plus d'informations sur la ToC de Fairtrade, consultez ce lien (*bientôt disponible*).

Champ d'application du projet :

Le projet couvre toutes les régions et tous les produits où s'applique le Standard Fairtrade pour les Acteurs Commerciaux et tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement

Le Standard Fairtrade pour les Acteurs Commerciaux est complémentaire aux standards spécifiques aux produits. Pour plus d'informations sur les Standards Fairtrade, cliquez sur ce lien.

Hors Champ d'Application :

- Révision de la Politique d'Exceptions
- Liste des Matières Dangereuses
- Révision des standards pour les Organisations de Petits Producteurs, pour les Organisations dépendant d'une main-d'œuvre salariée ou de la Production sous Contrat.
- Révision des Prix et des Primes

Calendrier du projet et informations concernant les possibilités de contribution :

Définition du Champ d'Application : novembre - décembre 2021
Recherches : janvier-juillet 2022
1ère Consultation* : août - novembre 2022
Synthèse du 1er tour de consultation : décembre 2022 - janvier 2023
Proposition préliminaire 2nd tour : T2 2023
2ème Consultation* : T3 2023
Rédaction de la proposition finale : T4 2023
Décision du CS : T1 2024
Publication : T2 2024
Mise en œuvre : T3 2024

*** Nous publierons plus informations à l'approche de la période de consultation sur notre site. Si vous avez été identifié comme partie prenante, vous recevrez une invitation à y participer.**

Processus décisionnel :

La décision finale sera prise par le Comité des Standards (CS), un organe composé de représentants des parties prenantes. Le CS s'efforcera de prendre une décision par consensus. Le cas échéant, le comité peut reformuler la proposition finale pour parvenir à un consensus. Si le consensus ne peut être atteint, le CS recourra au vote.

Responsable de Projet (Unité) : Eleonora Gutwein (Head of Standards)	**Chargée de Projet (point de contact pour le projet) :** Oksana Forkutsa, Senior Standards Project Manager
Équipe Projet (Unité) : **Membres de l'Équipe Standards & Prix**: Kerstin Cron, Giovanna Michelotto, Jebet Yegon, Yun-Chu Chiu **Assurance**: Eleonora Gutwein **FLOCERT**: Kim Penwill **RP**: Joao Mattos / Miguel Mateo / Maria Trinidad (CECLAC/ CLAC); Edward Akapire / Getahun Gebrekidan (FTA); Erwin Novianto (NAPP); **ONF**: Maria Steenpass / Martin Schueller (FTG) Laurie Roubas (MHFR) Tytti Nahi (Fairtrade Finland) Sarah Singer (FTUK)	**Environnement du Projet :** - Acteurs commerciaux certifiés pour le standard pour les Acteurs commerciaux - Organisations de producteurs certifiées pour les standards OPP, HL et CP - Conseiller principal, Droits des travailleurs et relations syndicales - Conseiller principal, Conformité sociale et développement - Conseiller principal, Climat et Environnement - Global Product Managers - ONF - Global Impact - Center of Excellence – Groupe de travail HREDD - Center of Excellence - Changement climatique et environnement